



Romainville, le 29/09/2025

## Compte Rendu du CSAL du 22/09/2025

**Étaient présents :** le Directeur, Directeur adjoint, l'Afipa et IP Div1, l'Afipa Div2, l'Afipa Div3, l'Afipa Div 4, l'Afipa du SIE et pour les instances syndicales, les élus CGT et Solidaires.

### Ordre du Jour :

- 1) Procès-verbaux des séances des 24 avril 2025 et 14 mai 2025 (pour approbation)
- 2) Plan local de formation (pour approbation)
- 3) Questions divers

La séance a commencé par la lecture de la liminaire de la CGT, et de Solidaires Finances Publiques.

Ne se positionnant pas sur les sujets de politique générale, la Direction a rappelé qu'elle défendait la politique de formation de la DNEF, alors que la formation initiale de la DGFIP a un spectre large de métiers à couvrir.

### *1) Procès-verbaux des séances des 24 avril 2025 et 14 mai 2025 (pour approbation)*

PV approuvés.

### *2) Plan local de formation (pour approbation)*

En préalable, notre section a souligné la qualité de la formation professionnelle à la DNEF, d'autant que le parcours de formation initiale est de moins en moins adapté aux métiers du contrôle fiscal.

En effet, la formation des agents arrivant à la DNEF est d'autant plus lourde, tant pour l'équipe de Direction et les formateurs que pour les nouveaux agents. Solidaires Finances Publiques demande un renforcement de la formation initiale.

En 2024 la DNEF a vu arriver 71 nouveaux agents, et a observé 10 changements de poste en interne, ainsi que l'arrivée de trois apprentis et d'un agent en qualité de contractuel.

L'équipe locale de formation est composée de 59 agents de tous les grades avec une majorité de A.

Après un fléchissement en 2023, il y a eu en 2024 une augmentation du nombre global de journées de formation suivies par les agents de la DNEF ( 1 948 journées contre 1 096, 4,79 jours de formation par agent en 2024 contre 2,76 en 2023)

Il a été remonté la problématique des contraintes de services : la Direction est d'accord sur le fait qu'il est important d'adapter au mieux les calendriers.

- Le nombre d'absences injustifiées est en baisse mais il y a encore de nombreux désistements et la plupart du temps les places ne sont pas réattribuées.
- Les Organisations Syndicales ont fait remonter qu'il arrive que les hôtels soient plus chers que ce qui est remboursé, ce qui peut bloquer certains agents sur le plan financier. La Direction rappelle que si les coûts posent problèmes, il faut contacter le service budget de la DVNI qui peut faire une réservation avec l'agence de voyage en ligne.
- Sur la question des partenariats avec les hôtels, la question sera remontée à la DVNI, en charge des remboursements de frais.

Le sujet de tarifs « groupes » négociés avec les hôtels a été évoqué, pour obtenir un tarif réduit. Il est rappelé par la Direction que le justificatif doit être nominatif.

L'éventualité d'un paiement collectif, avec une facture établie pour un groupe contenant plusieurs noms a été suggéré par les Organisations Syndicales, posant la problématique du règlement préalable avant remboursement. Il n'est pas possible pour celui qui a réservé, et parfois payé pour tous, de se faire rembourser l'intégralité de la somme dans FDD. Chacun devant ainsi se faire rembourser et s'arranger pour rembourser celui qui a payé.

La possibilité d'obtenir un tarif réduit, et des économies pour le budget de la DNEF, se heurte aux règles comptables

Néanmoins, la Direction s'est engagée à étudier la problématique, pour concilier intérêt des agents et recherche de la solution la plus adaptée et la moins coûteuse.

### 3) Questions diverses

-> Des collègues nous ont fait remonter que la comptabilisation des dossiers de séries n'est plus prise en compte dans l'objectif des BNEPF bien que ces dossiers nécessitent du temps, serait-il possible de revenir à l'ancien mode de calcul ?

Les dossiers de série ne sont pas toujours détectables à l'avance donc mettre un objectif qui les prend en compte est très compliqué. Cela ne veut pas dire que le travail réalisé par les brigades n'est pas considéré.

La Direction travaille à augmenter l'approvisionnement par l'extérieur.

-> Où en est le projet de partenariat avec les hôtels près de Romainville ?

C'est la DVNI qui est en mesure de le mettre en place, si on a des contacts il ne fait pas hésiter à les envoyer.

-> Comment va se passer la fin d'année avec le départ du sous-directeur au 01/11 (et y a-t'il une piste pour le remplaçant ?)

Un appel à candidature est en cours, il n'y a pas de candidat retenu.

-> Quid des intérim des brigades où les chefs sont absents, partis ou sur le départ ?

La Direction souligne que l'ensemble des postes vacants ont été pourvus.

-> Où en sont les dossiers des habilitations pour les registres type bénéficiaires économiques des RCS étrangers, TTC Europe... ?

Concernant le registre des bénéficiaires étrangers pour la France et l'Europe, des retours positifs de la Centrale sont arrivés

très récemment. Les accès semblent fonctionner mais il reste des tests à faire.

Le nombre d'accès au registre européen des bénéficiaires effectifs est réduit car limité par la réglementation.

L'accès au registre français des bénéficiaires effectifs sera plus large, une communication venant d'avoir lieu pour en définir les modalités.

-> Question de la création d'un suivi des plannings de formation et des interventions, pour concilier contraintes métiers et calendrier de formation.

La Direction est en accord avec les syndicats sur le principe. En ce qui concerne le Midi de la DNEF programmé le 14/10, la date a par ailleurs été modifiée.

-> Problématique locale sur la comptabilisation des dossiers DINR qui n'accepte que des BIF/BTI ce qui impacte les statistiques des BNI patrimoniales car les BTI ne sont pas comptabilisés. Il a ainsi été demandé s'il était possible de revoir ce système ?

La Direction souligne que la question a été adressée tardivement et explique ne pas avoir eu le temps de l'analyser.

Pour autant, ils ont affirmé qu'il existe un suivi de l'ensemble de l'activité et pas uniquement des 3909. La Direction n'est pas fermée et accepte de se rapprocher de la DINR sur ce sujet.

-> Comment rendre compatible le délai d'opposabilité d'1 an du L96G et de l'enquête sous pseudo avec le délai de traitement des dossiers entre l'enquête et l'engagement de la vérification de comptabilité ?

La DNEF travaille sur le sujet, les retours ne permettant pas encore de répondre à cette question.

-> Question de la modification du texte du L16 pour avoir une clef d'entrée patrimoniale ?

La Direction considère que le champ du L16 est déjà assez large et qu'il n'est pas forcément nécessaire de l'élargir. De plus, il faudrait que le texte repasse devant le législateur pour obtenir ce genre de modification et il n'est pas dit que cela aboutirait.

-> Les accès à la base ORBIS vont-ils être supprimés (une rumeur circule actuellement) ?

Un appel d'offre est envisagé, la suppression des accès n'étant néanmoins pas d'actualité.

**Nous sommes à votre écoute pour échanger sur ces sujets et/ou d'autres, n'hésitez pas à venir nous voir ou nous contacter**